

		SYNTHESE DU CT OGP		PORTEURS D'ENGAGEMENTS
ENGAGEMENTS	STATUT	OBSERVATIONS	RECOMMANDATIONS	REPONSES APPORTEES / A APPORTER
Engagement 1 : Généraliser la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents	substantiel	Cet engagement est jugé pertinent, important et utile par les participants car sa mise en œuvre permettra aux populations de mieux s'impliquer dans la gestion de leurs collectivités. Toutefois, des efforts doivent être déployés en vue de finaliser la prise des textes et sa mise en application effective	Compte tenu de l'adhésion des participants à cet engagement, il conviendrait de le mener à terme dans les meilleurs délais ou de mettre en place des cadres d'échanges avec la société civile pour partager les difficultés et faire des propositions concrètes	Un projet de texte a été élaboré mais n'a pas été partagé. L'engagement est reconduit dans le PAN 4 avec des étapes nouvelles qui faciliteront l'exécution effective.
Engagement 2 : Convier la Société Civile à la séance plénière de pré-validation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021	achevé	Cet engagement a été jugé pertinent et utile par les participants et certains souhaiteraient que l'engagement de l'Etat soit plus fort	Envisager l'opportunité de faire participer la société civile, notamment après des sessions de formation préalable	La société civile et le Ministère en charge du Budget devront définir les contours de la formation.
Engagement 3 : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.	substantiel	Cet engagement a été apprécié et jugé pertinent pour les participants qui ont manifesté leur adhésion totale à la finalisation puis la mise en œuvre de la stratégie	la mise en œuvre de la stratégie et /ou des mécanismes de suivi de sa mise en œuvre pourrait faire l'objet d'un engagement à porter par le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance. Par ailleurs, la sensibilisation des populations sur la HABG leur permettrait de mieux saisir son rôle, ses objectifs, son organisation et ses missions	La stratégie est élaborée par la HABG et non par le Ministère en charge de la bonne gouvernance. Ensuite, sa mise en œuvre est nationale car les actions sont réparties entre plusieurs entités de l'Administration, du secteur privé et de la société civile. La HABG a un département en charge de la sensibilisation.
Engagement 4 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis	substantiel	Engagement jugé pertinent et important pour la lutte contre la corruption et l'amélioration de la perception des populations sur les "autorités"	Renforcer la communication autour des statistiques mis à disposition et mettre en place les mécanismes de mise à jour et de publication	Quelques statistiques sont déjà disponibles sur le site. Il reste à finaliser le processus de mise à jour régulière et la publication des autres agrégats. Engagement reformulé et reconduit dans le PAN 4 avec de nouvelles étapes.
Engagement 5 : Élaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine.	substantiel	Engagement en adéquation avec les attentes de la population dans le cadre de la lutte contre la corruption. Sa mise en application doit être effective, totale et sans complaisance	La clarification et la sensibilisation de la notion d'assujettis et le respect des droits du citoyen est nécessaire.	La prochaine étape est la finalisation de ces projets de textes et leur validation par le Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance avant leur transmission au Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres. Les étapes restantes ne nécessitent pas la reconduction de l'engagement.
Engagement 6 : Légiférer sur le télétravail	achevé	Engagement apprécié car adapté aux challenges de notre époque toutefois (accessibilité, digitalisation, gain de temps...).	Les textes pris doivent être vulgarisés et appliqués. Il faudra donc renforcer les compétences des salariés et faciliter l'accès aux outils de travail	Il revient à l'Administration du Travail d'effectuer régulièrement des contrôles en entreprises, pour vérifier l'application effective des textes. Contrôle qui se fait habituellement par les services d'inspection du Travail. -Pour ce qui est de l'accès aux outils de travail dans le cadre du télétravail, le Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique est le porteur de cet engagement.
Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail	achevé	Engagement ayant de l'importance pour les participants qui souhaitent également que des facilités soient accordés pour favoriser le télétravail	C'est ici l'opportunité de faire ressortir les actions du Plan Nation D visant à faciliter l'utilisation des nouvelles technologies et communiquer sur les actions plus spécifiques qui permettront à chacun d'y accéder.	Action 1.1.2 du PND : Vulgariser l'usage des services digitaux et la culture du numérique: - Poursuivre la mise en œuvre du projet "un citoyen, un ordinateur" à 100 mille bénéficiaires Action 1.2.1 du PND: Etendre la couverture en réseaux de télécommunications et autres infrastructures numériques sur le territoire national : -Poursuivre le Projet de Réseau National Haut Débit (Backbone) de 7000 km de fibre optique. -Réaliser l'extension du RNHD jusqu'aux sous-préfectures en fibre optique -Réaliser le projet d'un réseau satellitaire pour la fourniture de l'internet gratuit dans les établissements publics d'enseignement
Engagement 8 : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs.	achevé	Engagement pertinent notamment sur la nécessité de rendre les informations disponibles pour un meilleur suivi par la société civile	Proposer une solution alternative qui permettra de mettre à disposition les informations budgétaires à la population	la ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs a été créée et est fonctionnelle.
Engagement 9 : Publier sur le site du Ministère de la Santé les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier.	achevé	Il est pertinent et opportun de rendre les informations disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé. La gratuité des produits de contraception n'empêche pas la mise en œuvre de cet engagement pris	Mettre en œuvre cet engagement s'avère indispensable. Bien entendu la notion de gratuité demandera quelques ajustements dans la manière de présenter les informations sur le site. Engagement à suivre ou à reporter dans le PAN 4	Les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier sont disponibles sur le site Ministère en charge de la Santé depuis le 20 décembre 2022.
Engagement 10 : Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le gouvernement fournit les vivres.	limité	Engagement pertinent car la problématique des cantines scolaires est une préoccupation partagée par la majorité des participants. A défaut d'augmenter la quote part prise en charge par l'Etat, la clarification du dispositif de prise en charge des cantines scolaires s'avère nécessaire	Apporter une clarification du dispositif de gestion des cantines scolaires notamment sur les différents acteurs, leurs rôles et responsabilités dans une logique d'amélioration des services de l'Etat. Une rencontre avec la PSCI-PGO permettrait de s'accorder sur l'auto-évaluation de la mise en œuvre de cet engagement et la reformulation dans l'éventualité d'une reprise dans le cadre du PAN 4.	Le nombre de jours couverts par l'apport du Gouvernement est passé de 18 à 23 jours, laissant un gap de 17 jours. Toutefois, ce Gap a été couvert par les contributions des autres parties prenantes (ONG, Cadres locaux, dons ...). Engagement non reconduit.